

Convention de Massif central 2021-2027



Appel à Manifestations d'Intérêt Attractivité – Accueil Massif central 2024

Mars 2024

I - Eléments de contexte

L'appel à manifestations d'Intérêt s'inscrit dans le cadre de la convention interrégionale Massif central 2021-2027 signée par l'État, les Régions, les Départements du Massif central et EDF Hydro.

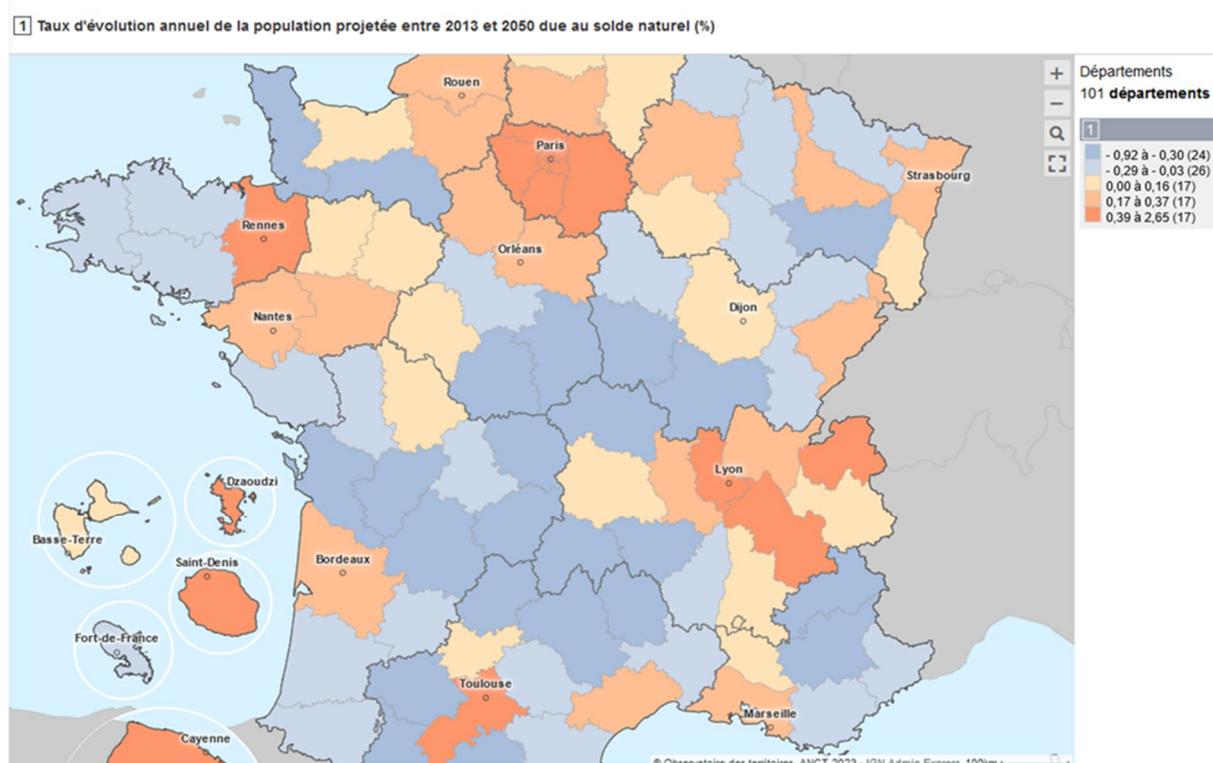
La convention interrégionale s'articule autour de 3 axes majeurs

1. Faire du Massif central un territoire exemplaire en matière de préservation et de valorisation des ressources et milieux naturels
2. Accompagner la transformation des filières économiques du massif
3. Amplifier l'attractivité des territoires du Massif central au bénéfice de toutes les populations

Le présent appel à manifestations d'Intérêt s'inscrit dans l'axe 3.

Vieillesse de la population et déprise démographique

Les territoires du Massif central souffrent d'un vieillissement important de la population, se soldant par un solde naturel négatif et une fragilité démographique récurrente. L'enjeu vise donc à endiguer, à rattraper ce solde naturel négatif par un solde migratoire positif : accueillir de nouveaux actifs, de nouvelles populations constitue un enjeu capital pour l'avenir des territoires du Massif central.



Dans ce contexte démographique, nous assistons à de fortes tensions, avec des besoins très importants en matière de recrutement et de reprise d'entreprises. Il ne s'agit pas seulement du secteur médical et de la restauration, problèmes dont de nombreux médias se sont fait l'écho. Cette pénurie impacte l'ensemble de notre économie rurale, d'autant plus que, dans de nombreux secteurs, d'importants flux de départs à la retraite sont attendus.

D'ici 2030, 50% à 2/3 des agriculteurs devraient partir à la retraite. Ces départs concernent également l'artisanat, la petite industrie (secteur mécanique notamment) très présente dans nos territoires ruraux. Une situation très préoccupante. Il est donc vital pour le Massif central de poursuivre la mise en œuvre de politiques volontaristes en vue d'accueillir de nouveaux actifs et de nouvelles populations.

Des politiques publiques dédiées

Depuis 2009, le partenariat Massif central (Conseils Régionaux, Conseils Départementaux, Commissariat Massif central - Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) s'est engagé dans le soutien à ces dynamiques de reconquête démographique via plusieurs appels à projets dédiés.

Sur la période de programmation 2014-2020, 3 appels à projets ont été engagés par le partenariat Massif central. Une quarantaine de territoires ont été aidés dans le cadre de ces politiques ainsi que 6 Conseils Départementaux. Ces appels à projets visaient à accompagner, sur des territoires volontaires, des processus de développement spécifiques visant l'accueil de nouveaux actifs et de nouvelles populations.

Sur la période de programmation 2021-2027, ces politiques d'accueil territoriales sont accompagnées par le FEDER Massif central. L'intervention de l'État (Commissariat Massif central - Agence Nationale de la Cohésion des Territoires), conscient de l'intérêt d'inscrire ces politiques de reconquête démographique dans la durée, est complémentaire, en soutenant des actions innovantes, des processus novateurs permettant d'amplifier et de démultiplier ces actions territoriales.

Ces processus d'innovation visent un large périmètre d'action :

- Emplois et activités :
 - Travail sur les compétences pour répondre au mieux aux besoins des entreprises
 - Approche spécifique visant les secteurs en tension
 - Création et transmission d'entreprises
 - Accompagnement et insertion professionnelle
- Services aux entreprises et services à destination de la population locale : dans de nombreux territoires du Massif central (territoires de faible densité, à l'écart des grands flux), la création de services nécessite une part d'innovation pour initier des approches adaptées aux problématiques locales, des techniques novatrices (design de service, gouvernance innovante, regroupements professionnels, ...),
- Logement et habitat : l'accès au logement constitue aujourd'hui un frein majeur pour l'accueil de nouveaux actifs et de nouvelles populations. Il est capital de faire preuve de créativité et d'innovation, de repenser des gouvernances, des schémas d'organisation et des modes opératoires, pour remettre sur le marché des logements à la location et à l'achat,
- Qualité de vie, aménités, culture, loisirs : les personnes désireuses de s'installer dans le Massif central sont en attente d'une autre vie, d'une nouvelle vie. Cette perspective s'inscrit dans une approche globale intégrant, au-delà des enjeux évoqués précédemment (service, logement, ...), de multiples attentes : convivialité, environnement préservé, produits locaux et sécurité alimentaire, culture et loisirs, citoyenneté, sécurité ; des atouts à valoriser et à partager pour convaincre de l'intérêt d'une installation locale. Le tourisme peut constituer une approche tout à fait opportune à cet effet (tourisme d'immersion),
- Communication, promotion, prospection : projets partenariaux entre territoires visant une approche novatrice de recherche et de prospection de nouveaux actifs et de nouvelles populations : méthodes innovantes, supports dédiés, intégration de nouvelles compétences, réseau de partenaires, réseau territorial.

Les projets présentés dans le cadre de l'appel à manifestations d'Intérêt devront avoir un lien direct avec l'accueil de nouveaux actifs, de nouvelles populations ; un objectif qui doit être clairement visé et évalué dès le début de l'expérimentation. Les projets, trop positionnés en amont, se limitant à conforter globalement l'attractivité d'un territoire, ne seront pas retenus : démarche de requalification urbaine, étude visant l'offre locale (tiers-lieu, dernier commerce, ...), actions de promotion et de communication territoriale, ...

Les projets présentés à l'appel à manifestations d'Intérêt devront s'inscrire dans une approche partagée, mutualisée, portées par un partenariat solide : le projet d'expérimentation devra associer plusieurs territoires avec un opérateur chef de file : structure en appui des territoires ou un des territoires partenaires.

L'appel à manifestations d'Intérêt doit permettre à des groupes de territoires de rechercher ensemble des solutions nouvelles et reproductibles, de les expérimenter, de les évaluer et de diffuser à l'ensemble du réseau Massif central le résultat de ces expérimentations, visant une forte valeur ajoutée d'attractivité, d'accueil et d'intégration locale.

Une mise en réseau associant les lauréats de l'appel à manifestations d'Intérêt sera ainsi organisée au travers de plusieurs temps de travail partagés :

- réunion annuelle permettant de présenter un état d'avancement des différentes expérimentations.
- à l'issue des 3 ans, réunion bilan :
 - présentation des expérimentations conduites : résultats, succès enregistrés, difficultés rencontrées, (évaluation à postériori),
 - présentation d'une synthèse, document technique pouvant être diffusé aux territoires et aux acteurs du Massif central,
 - supports élaborés pour la diffusion.

A noter enfin pour rappel que les programmes de massif ne sont donc pas un dispositif de financement alternatif aux financements de droit commun qui soutiennent les infrastructures de service, des projets d'équipement et d'aménagement dans les territoires. Il ne s'agit donc pas, au travers de cet appel à manifestations d'Intérêt, d'équiper un territoire ou de déployer des solutions techniques ou organisationnelles éprouvées.

II - Règles et modalités de l'appel à manifestations d'Intérêt

1 - Eligibilité

- tout porteur public ou privé
- territoire : la taille minimale des territoires engagés dans le projet est celle de la communauté de communes ; territoires éligibles : communauté de communes, parcs naturels, Pays/PETR, communauté d'agglomération, territoire issu de regroupement de collectivités locales (syndicat, ...). La structure chef de file devra disposer de toute la légitimité nécessaire pour animer et porter l'expérimentation.

Exceptionnellement une commune pourra proposer un projet, dans le cadre d'un partenariat étroit avec sa communauté de communes. L'expérimentation conduite devra viser une problématique intégrée et légitimée par la stratégie d'accueil et d'attractivité mise en œuvre sur le territoire de la communauté de communes. Une convention devra formaliser ce partenariat. La convention devra identifier précisément une personne (nom et qualité) au sein de la communauté de communes dédiée au suivi de l'expérimentation.

2 - Durée du projet

La durée du projet est de 3 ans maximum.

3 - Engagement des lauréats

- Organisation d'au moins un comité de pilotage par an associant les cofinanceurs Massif central :
 - Lors de ce comité de pilotage, il est attendu une présentation actualisée de l'expérimentation conduite
- Engagement à participer à la mise en réseau Massif central :
 - Afin de développer une culture partagée, échanger, se former et se « co-former » (partage de méthodes de travail, de bonnes pratiques, ...), favoriser une mutualisation à l'échelle du Massif central, une mise en réseau des lauréats sera organisée ; prévoir à cet effet 3 jours par an
- Engagement à consacrer 1 à 2 jours à des actions de communication et de diffusion d'expériences dans le Massif central,
- Engagement à évaluer le projet (approches quantitative et qualitative) au travers de différents indicateurs relatifs aux objectifs poursuivis et permettant un suivi régulier du projet,
- Rédaction d'un rapport d'activité annuel présentant le travail réalisé et l'état d'avancement du projet,
- Mise en place d'une communication active autour du projet :
 - Au lancement du projet, rédaction d'un texte synthétique présentant le projet publiable sur le site internet « massif-central.eu »
 - Réalisation de capsules vidéo, au lancement et à la clôture du projet ; des capsules supplémentaires pourront également être proposées lors des étapes-clé du projet
 - Communication dans la presse locale et sur les réseaux sociaux

4 - Soutien financier

- Dépenses éligibles :
 - Salaire lié à l'opération,
 - Frais de logistique (réservation de salles, ...),
 - Prestations extérieures (ingénierie),
 - Déplacements,
 - Frais de communication,
 - Coûts indirects (dans la limite de 15 % des frais de personnel),
 - Dépenses d'équipement directement et uniquement liées à l'expérimentation, avec un plafond maximum de dépenses de 50 % du projet total.

A noter que les dépenses de personnel relevant d'agents titulaires de la fonction publique territoriale ou d'État ne sont pas éligibles à cette aide.

- Taux d'aide :
 - 80% maximum,
 - aide financière limitée à 120 000 € maximum.

5 - Critères d'appréciation des candidatures

- Caractère créatif et innovant de l'expérimentation,
- Moyens d'animation dédiés,
- Prise en compte des conditions spécifiques liées aux territoires engagés dans l'expérimentation : faible densité, isolement, contexte montagnard,
- Capacité à transformer l'expérimentation en démarche pérenne au-delà de l'horizon du projet, le cas échéant avec des aides publiques de droit commun,
- Usage pertinent et optimisé des outils numériques pour la réalisation de l'expérimentation,
- Modalités de transfert de l'expérimentation à d'autres territoires et à d'autres acteurs du Massif central, moyens mobilisés à cet effet,
- Gouvernance mise en place pour le suivi de l'expérimentation ; implication des publics-cibles de l'expérimentation, mobilisation des autres acteurs concernés par la thématique, en particulier les acteurs socio-économiques. L'implication des élus concernés par l'expérimentation fera également l'objet d'une attention particulière.

6 - Contenu du dossier de candidature

- Annexe 1 dûment complétée et signée par une personne habilitée à engager la structure porteuse,
- Lettre d'intention formalisant l'engagement de la structure chef de file ; courrier d'engagement des partenaires du projet, validant également la légitimité de la structure chef de file pour mettre en œuvre l'expérimentation,
- Délibération (structure maître d'ouvrage, portant le projet).

Des documents techniques synthétiques pourront être transmis en complément (cartes, schémas, tableaux, diaporamas uniquement) permettant d'argumenter l'intérêt du projet.

7 - Déroulé de l'AMI :

La procédure par appel à manifestations d'intérêt comprend les phases suivantes :

- **La phase de dépôt de manifestations d'intérêt**

Les candidats transmettent leur manifestation d'intérêt par voie dématérialisée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-de-subvention-cimac-2021-2027>

Manifestation d'intérêt à déposer **au plus tard le 26 Avril 2024 à 17h00**.

Seuls les dossiers recevables et éligibles administrativement seront analysés en vue d'une éventuelle présélection.

- **La phase de présélection des projets**

La liste des dossiers présélectionnés sera diffusée au plus tard le **15 mai 2024**.

- **La phase de dépôt des demandes de financement**

Seuls les projets présélectionnés seront invités à déposer une demande de financement.

La pré-sélection des manifestations d'intérêt et le dépôt des demandes de financements ne garantissent pas le financement des projets. Seuls les dossiers complets et dont l'intérêt d'un soutien par des fonds publics sera confirmé dans les éléments transmis, seront présentés dans les instances de programmation qui statueront au regard de leur opportunité et des disponibilités financières.

Les porteurs de projet retenus devront déposer leur demande de financement complète avant le **31 Mai 2024 à 17h00**.

La date de dépôt de la manifestation d'intérêt pourra constituer la date de début de l'éligibilité des dépenses. L'engagement de dépenses en amont de la signature de la convention de financement se fait au risque du porteur de projet.

Ne sont pas recevables :

- Les manifestations d'intérêt soumises hors délai,
- Les manifestations d'intérêt ne respectant pas les modalités de soumission, notamment le dépôt sur la plateforme Démarches simplifiées,
- Les manifestations d'intérêt incomplètes (sont considérées comme incomplètes les manifestations d'intérêt auxquelles manquerait une pièce ou un élément indiqué au point 6).

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT - Commissariat du Massif central)

Bertrand Cazal : 06 27 48 33 47 / bertrand.cazal@anct.gouv.fr

III - Dossier de candidature

Appel à manifestations d'Intérêt Massif central / Attractivité – Accueil 2024

FICHE DE PRESENTATION DU PROJET

IMPORTANT

Les éléments renseignés dans les pages ci-après (qualitatifs et quantitatifs) doivent être présentés de manière synthétique, mais être toutefois suffisamment précis pour intégrer au mieux le processus de sélection des projets. Il s'agira de faire ressortir les éléments forts, les problématiques majeures, les priorités. Des documents techniques synthétiques pourront être transmis en complément : cartes, schémas, tableaux, diaporamas uniquement. Les pages-ci après doivent pouvoir être recopiables.

1 - Identification du porteur de projet / Chef de file

Porteur du projet (nom de la structure)	
Représentant légal (nom, prénom, coordonnées) et fonction	
Contact mail du porteur	
Nom de l'opération	
N°SIRET / N° RNA pour une association	
Contact (Personne en charge du suivi de l'opération et fonction) :	
Téléphone fixe	
Téléphone mobile	
Email	
Adresse : - N° - Libellé de la voie - Complément d'adresse - Code postal - Code INSEE - Commune	
Nature / statut juridique	

2 - Structures partenaires du projet

Nom de la structure partenaire Nom et coordonnées de la personne référente (n° de tél et adresse mail)	
Nom de la structure partenaire Nom et coordonnées de la personne référente (n° de tél et adresse mail)	
Nom de la structure partenaire Nom et coordonnées de la personne référente (n° de tél et adresse mail)	
Nom de la structure partenaire Nom et coordonnées de la personne référente (n° de tél et adresse mail)	
Nom de la structure partenaire Nom et coordonnées de la personne référente (n° de tél et adresse mail)	
Nom de la structure partenaire Nom et coordonnées de la personne référente (n° de tél et adresse mail)	

3 - Présentation de la structure chef de file et des territoires partenaires

Périmètre d'activité,

Capacité en matière d'ingénierie

Références, ...

3 pages maximum

4 - Présentation de la problématique

Problématique

Éléments de contexte

Raisons justifiant l'expérimentation à conduire

3 pages maximum

5 - Présentation de l'expérimentation envisagée

- Présentation de l'expérimentation
- Phases de travail successives envisagées
- Moyens déployés pour mettre en œuvre l'expérimentation
- Organisation partenariale et répartition des missions
- Modalités de gouvernance pour garantir le suivi de l'expérimentation :
- Comité technique associant les partenaires de l'expérimentation
- Comité de pilotage associant un panel de partenaires plus large : partenaires territoriaux (collectivités locales, acteurs locaux, ...), partenaires techniques, acteurs socio-économiques, partenaires institutionnels, financeurs, ...
- Articulation avec les autres démarches territoriales relevant de la problématique traitée dans le cadre de l'expérimentation

5 pages maximum

6 - Evaluation et transfert

<ul style="list-style-type: none">- Description des attentes et des résultats visés - Proposition de critères permettant d'acter la réussite de l'expérimentation - Proposition d'une méthode (résultats attendus, indicateurs de réalisation, d'impact, ...) permettant d'apprécier et d'évaluer la « transformation » opérée par l'expérimentation conduite - Modalités prévues de capitalisation et de transfert / diffusion à d'autres territoires et à d'autres acteurs du Massif central <p>3 pages maximum</p>	
---	--

7 - Résumé du projet

<p>- Présentation synthétique du projet</p> <p>(Texte susceptible d'être publié sur le site internet « massif-central.eu »)</p>	
---	--

8 - Plan de financement

Situation vis-à-vis de la TVA :

- Porteur assujéti en totalité ou partiellement à la TVA. Dans ce cas, le taux de subvention s'appliquera sur le montant HT des dépenses.
- Porteur non assujéti à la TVA. Dans ce cas, le taux de subvention s'appliquera sur le montant TTC des dépenses.

Dépenses		Ressources		
Postes principaux de dépenses	Montants en Euros	Origine	Montants en Euros	% par rapport au coût total
Salaire lié à l'opération		FNADT		%
Prestations extérieures (ingénierie, communication, frais de logistique, déplacements)		Autres fonds publics (Détailler : nature du financement, demandé ou acquis)		
Coûts indirects (dans la limite de 15 % des frais de personnel)		Autofinancement		
Dépenses d'équipement directement et uniquement liées à l'expérimentation, avec un plafond maximum de dépenses de 50 % du projet total				
TOTAL		TOTAL		

OBLIGATIONS ET ATTESTATIONS

Je soussigné-e [Cliquez ici pour taper du texte.](#), en qualité du signataire et représentant légal (ou signataire avec délégation du représentant légal), sou mets le projet décrit dans le présent formulaire au titre de l'appel à manifestations d'Intérêt « Attractivité - Accueil Massif central 2024 »

J'atteste sur l'honneur (cases à cocher de façon manuscrite) :

- L'exactitude des renseignements que j'ai indiqués dans ce présent formulaire et les éventuelles annexes associées
- La régularité de la situation légale, administrative, sociale, fiscale, comptable et environnementale du maître d'ouvrage
- Ne pas faire l'objet d'une procédure collective (ex : redressement, liquidation...) liée à des difficultés économiques, et ne pas être considéré comme une entreprise en difficulté au regard de la réglementation européenne des aides d'État
- N'être affecté par aucun conflit d'intérêt dans le cadre de la présente demande
- Avoir pris les dispositions nécessaires pour sensibiliser les membres de ma structure au conflit d'intérêt
- Avoir pris les dispositions pour que toute personne, élu, technicien, actionnaire etc., susceptible d'être en conflit d'intérêt dans le cadre de cette opération se déclare comme telle et soit écartée des commissions d'appel d'offre ou de toute instance amenée à attribuer une prestation ou un financement en lien avec cet intérêt particulier
- Ne pas avoir consenti, recherché, cherché à obtenir, ou accepté, d'avantage financier ou autre, en faveur ou de la part d'une quelconque personne constituant une pratique illégale ou relevant de la corruption, directement ou indirectement, en tant qu'incitation ou récompense liée à la présente demande de subvention
- Que l'opération faisant l'objet de la présente demande n'a subi aucun commencement d'exécution avant la date de dépôt de la candidature

Le non-respect de ces obligations est susceptible de générer la non sélection du projet.

La signature engage le bénéficiaire sur le contenu du présent formulaire et de l'intégralité des documents complémentaires associés.

Fait à [Cliquez ici pour taper du texte.](#) le [Cliquez ici pour entrer une date.](#)

Cachet et signature du porteur de projet (représentant légal ou délégué)

Nom et Fonction du signataire : [Cliquez ici pour taper du texte.](#)